



UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

**Préserver nos paysages
et accompagner
leurs évolutions**



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Document conçu et réalisé avec l'appui du CAUE du Lot

Un territoire caussenard aux multiples paysages

Au cœur des Causses du Quercy, la Communauté de communes du causse de Labastide-Murat abrite quatre grands ensembles paysagers aux ambiances variés. Assis sur des socles géologiques différents, ils se distinguent en particulier les uns des autres par le relief et les modes d'exploitation de leurs terroirs.

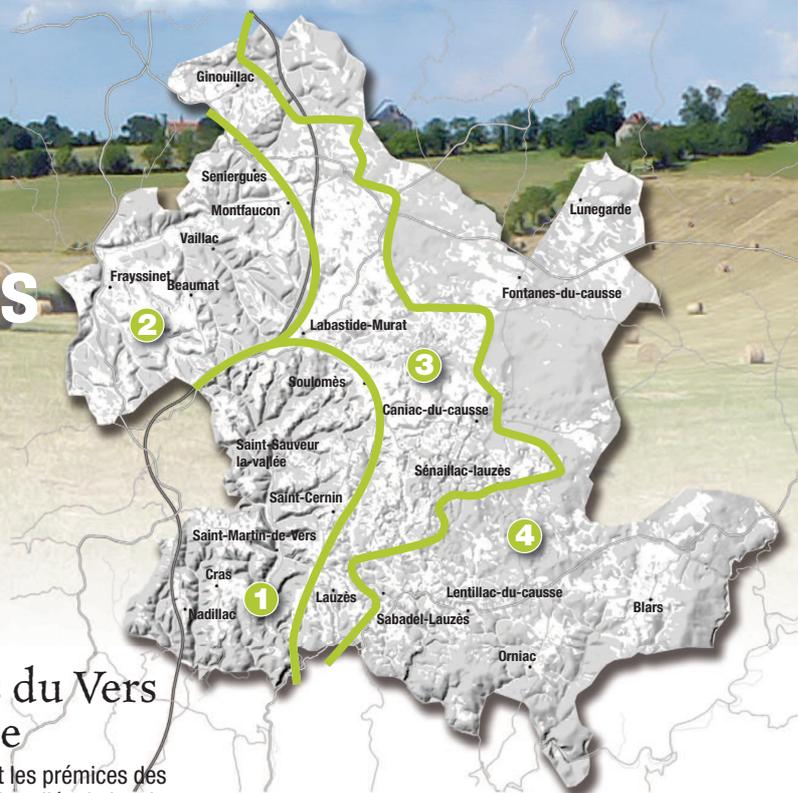
« Ce qui est important, c'est qu'on s'y sent bien »

« Quand je rentre du travail, je profite du calme de la campagne »

Paysage ?

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

in Convention européenne du paysage, Florence, 20 Octobre 2000.



1 Les vallées du Vers et de la Rauze

Ces vallées profondes sont les prémices des paysages pittoresques de la vallée du Lot. Leur caractère s'affirme au sud où de hautes falaises succèdent aux grands travers boisés. Ceux-ci encadrent un ruban de prairies où les eaux vives rebondissent sur les barres de tufs* des ruisseaux. Des itinéraires en balcon offrent des points de vue spectaculaires aujourd'hui progressivement masqués par des boisements.

* Roche légère aux nombreuses cavités formée par le dépôt de calcaire sur la végétation des cours d'eau.



2 Le causse des collines

Sur un socle de calcaire et de marne, le nord-ouest du territoire se singularise par de grands ensembles de prairies. Le relief vallonné est structuré par des vallées bien marquées. Plusieurs villages s'implantent sur des points hauts et constituent des repères visuels majeurs.



3 La pénéplaine

Au centre du territoire, un relief de faible amplitude et au modelé souple accueille des parcelles agricoles aux dimensions plus importantes qu'ailleurs. Ponctué de massifs boisés et de grandes exploitations agricoles modernes, ce paysage, parmi les plus productifs du territoire, assure une transition douce entre le causse des collines à l'ouest et le cœur du causse à l'est.



4 Le cœur du causse

A l'est, les pelouses sèches, les landes de genévriers et les chênaies alternent sur un sous-sol de calcaire dur. Localement, la roche émergente donne un visage plus aride au paysage. Ces lapiaz, les troupeaux de brebis, le patrimoine de pierre sèche (murets et caselles) ou encore les vastes étendues à l'horizon dégagé font de ce paysage un archétype caussenard.



Un plan de paysage pour agir ensemble sur l'avenir

En choisissant d'élaborer conjointement un plan de paysage, les élus, des habitants de la Communauté de communes et le Parc dotent le territoire d'un outil au service des paysages. A travers une centaine d'actions possibles, le plan de paysage propose d'agir concrètement sur leur devenir pour préserver les caractéristiques du territoire et pour définir des perspectives de développement qui s'y insèrent harmonieusement.

Quatre grands axes stratégiques définis en commun

1. Une agriculture respectueuse des terroirs et des paysages

- Soutenir l'agriculture en tant que première activité économique productrice de paysages : diversification locale des productions, création d'un contexte favorable à des nouvelles installations...
- Respecter les terroirs et valoriser les éléments caractéristiques des paysages : prairies des vallées, pelouses sèches, cloups* et maillage de murets du causse...
- Accompagner et gérer l'émergence progressive d'un paysage de bocage à l'ouest du territoire.

* Dépression karstique de forme circulaire creusée par l'érosion à la surface des plateaux caussenards.

2. Des constructions harmonieusement inscrites dans les paysages

- Mieux encadrer la construction neuve - seconde cause d'évolution des paysages - en s'appuyant sur le PLUI pour appliquer les objectifs du plan de paysage en matière d'urbanisme.
- Favoriser l'insertion paysagère des constructions neuves en privilégiant les espaces déjà urbanisés.
- Choisir les lieux constructibles en s'appuyant sur des critères paysagers et environnementaux : préservation des milieux naturels, anticipation du réchauffement climatique, etc.
- Donner la priorité à la reconquête et à la réhabilitation dans les centre-bourgs.

3. Des patrimoines préservés et facteurs d'attractivité

- Préserver les éléments fondamentaux de l'identité paysagère du territoire et assurer leur transmission : patrimoine architectural rural, « ciel noir », espaces naturels, etc.
- Développer un tourisme ainsi que des actions de valorisation et de promotion fondés sur les ressources patrimoniales, paysagères et humaines locales.

4. Une implication des habitants pour partager une culture commune du paysage

- Conduire des actions de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires.
- Mettre en place des chantiers participatifs pour préserver ou restaurer des composantes de l'identité paysagère du territoire : murets, chemins...
- Mettre en place un comité de suivi du plan de paysage associant des habitants du territoire.

Cadre de vie des habitants et de celui des générations futures, les paysages de la Communauté de communes se révèlent particulièrement préservés et sont une source de richesses pour le territoire. En particulier, la faiblesse du nombre de nouvelles constructions a permis d'y maintenir les silhouettes caractéristiques des villages. Exceptionnelle en France, cette spécificité est aujourd'hui un véritable atout et une opportunité à saisir.

👤 « Si la commune est attractive, c'est grâce à ses paysages »

PLUI ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une communauté de communes, établit un projet d'aménagement du territoire notamment en fixant des règles d'utilisation du sol.

Dès 2016, des actions concrètes

L'implication et la participation de chacun pour préserver et accompagner l'évolution des paysages constituent la clé de voûte du plan de paysage. Les habitants seront invités à découvrir leur territoire et à partager leur connaissance des paysages mais aussi à agir concrètement pour leur devenir, en particulier lors de chantiers participatifs dans les communes ou lors de la Journée annuelle du patrimoine rural et des paysages.

Concrètement dès 2016, une quinzaine d'actions vont voir le jour.

A titre d'exemple...

- Chantiers participatifs de restauration de murets de pierre sèche.
- Création d'un catalogue de cabanes de jardin en bois du causse.
- Repérage du petit patrimoine rural de la Communauté de communes.
- Amélioration du chemin de Saint-Jacques (GR 46).
- Journée communale des chantiers paysagers : chantiers participatifs en lien avec le paysage.
- Mise en valeur des points de vue remarquables du territoire.
- Formation des agents communaux à l'entretien et la restauration du patrimoine rural.
- Entretien et restauration du paysage du Vers et la Rauze.

Vous souhaitez vous impliquer et agir en faveur des paysages du Causse de Labastide-Murat ?

La Communauté de communes diffusera toutes les dates utiles dans son bulletin semestriel.

Vous pouvez aussi contacter directement :

le Parc naturel régional

Tél : 05 65 24 20 50 - Mél : contact@parc-causses-du-quercy.org

la Communauté de communes

Tél : 05 65 20 08 50 - Mél : contact-ccclm@orange.fr



8, grande rue du Causse - 46240 Labastide-Murat
05 65 20 08 50 - www.cc-labastide-murat.fr/



11, rue Traversière - 46240 Labastide-Murat
05 65 24 20 50 - www.parc-causses-du-quercy.fr